

## SEANCE DU 2 DECEMBRE 2016

### ***SIEG : illumination de Noël***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle illumination de Noël va être mise en place au rond-point des Six Pierres courant décembre.

Cette guirlande sera installée et retirée par l'Entreprise CEGELEC.

Le prix de cette guirlande s'élève à 8 800.00 €. Le SIEG subventionne pour moitié cette acquisition. Il reste donc à la charge de la Commune la somme de 4 400.00 €.

Pour ce faire, il demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention avec le SIEG concernant la pose et la dépose des illuminations de Noël.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité : d'autoriser

**Monsieur le Maire à signer avec le SIEG une convention de l'installation et dépose des illuminations de Noël de la Commune.**

### ***RAMI : vote de la convention***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal, appelé appelé Pôle d'Accueil Parents Enfants, va ouvrir début 2017.

Ce relais sera ouvert les mardis et jeudis à la Mairie de CREVANT-LAVEINE.

Le rez de jardin leur sera mis à disposition.

En dédommagement des frais engendrés : ménage, chauffage, ... la Communauté de Communes Entre Dore et Allier s'engage à verser à la Mairie un loyer de 300 euros par mois payable au trimestre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la Communauté de Communes Entre Dore et Allier de mise à disposition des locaux susmentionnés.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité : d'autoriser Monsieur le Maire avec la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

**une convention de mise à disposition du rez de jardin de la Mairie de CREVANT-LAVEINE au Pôle d'Accueil Parents Enfants.**

### ***Droit de préemption au profit du département***

Le département a soumis une demande à Monsieur le Maire concernant un droit de préemption sur des parcelles situées en bord d'Allier.

Ce dernier souhaiterait préempter sur des terrains non exploités, appartenant à des particuliers.

Monsieur le Maire explique que les terrains visés jouxtent des parcelles appartenant en grande majorité au département ou au conservatoire des espaces naturels.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ne s'estiment pas compétents pour accorder des droits de préemption sur des biens qui n'appartiennent pas à la Commune.

**Monsieur le Maire est chargé de consulter le Département afin d'expliquer la décision prise par le Conseil Municipal.**

### ***Admission de non valeur***

Monsieur le Maire, propose d'admettre en non-valeur des titres de recettes de l'année scolaire 2012-2013 aux noms de particuliers concernant des frais scolaires (cantine, garderie) non réglés pour un montant de 330.05 euros.

Sur proposition de Mme la Trésorière, Madame LINDRON Christine – Trésorerie de Luzillat.

OUÏ cet exposé, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

**d'admettre en non-valeur ces titres de recettes concernant les frais scolaires non réglés pour l'année scolaire 2012-2013 pour un montant de 330.05 euros ;**

**charge Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs concernant cette admission en non-valeur.**

### ***Tarif de location des communaux***

Des parcelles appartenant à la Commune, sont loués à des habitants de CREVANT-LAVEINE pour leur permettre de cultiver un jardin.

Le tarif de location de ces parcelles n'a pas été revu depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose de louer ces dernières au tarif de 10 euros par an à compter du 1er janvier 2017.

**OUI cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée DECIDE à l'unanimité : de fixer le tarif de location des communaux de « La Bresle » à 10 euros par an et par parcelle à compter du 1er janvier 2017 et de charger Monsieur le Maire de prévenir les locataires de ces biens par courrier.**

#### ***Modification du temps de travail de M. Fabien HABONNEL***

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de Monsieur HABONNEL Fabien, Adjoint Technique Territorial de 2ème classe afin de pallier au départ en retraite de Monsieur SOULEYRAS Gérard.

Il propose d'appliquer cette modification à compter du 1er janvier 2017, le temps de travail de Monsieur HABONNEL Fabien passerait de 32h/35ème à 35h/35ème.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver la modification du temps de travail de Monsieur HABONNEL Fabien à savoir 35h/35ème à compter du 1er janvier 2017 et de charger Monsieur le Maire d'établir tous documents administratifs relatifs à cette modification de temps de travail ;  
**de charger Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget.**

#### ***Demande de subvention DETR : programme 2017***

Monsieur le Maire expose un projet de réfection et de mise aux normes de la salle polyvalente.

Certains espaces et matériels sont devenus obsolètes au fil du temps.

En effet, l'espace traiteur, le hall d'entrée ainsi que le système d'éclairage de la scène sont à revoir et à mettre aux normes.

Le coût de ce projet est de 10 112.35 € HT soit 12 134.82 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR :

Coût des travaux :	10 112.35 € HT
Taux de subvention DETR :	30 %
Montant de subvention demandé :	3 033.71 €

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2017 et de demander à Monsieur le Maire de présenter ce dossier à Monsieur le Sous-Préfet de THIERS pour l'octroi de la subvention DETR, programme 2017 d'un montant de 3 033.71 €

#### ***Questions diverses***

##### **Vestiaires du foot (programme FIC)**

Le commencement des travaux est prévu pour le 18 décembre 2016 et la fin pour le 12 février 2017

Le premier travail consiste à désamianter les locaux.

##### **Regards « Bajolet »**

Suite aux dernières inondations, l'Entreprise GUYARD a été contactée le 2 décembre afin d'envisager des travaux dans le secteur de Bajolet.

Nous sommes en attente du devis.